



Ville de Lautrec
81440

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2022.

Le budget primitif 2022 a été adopté le 11 avril 2022 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes. Le budget 2021 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité communale.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 se sont élevées à **1 226 019.66€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2022
011 –Charges à caractère général	349 307.81
012- Charges de personnel	612 193.90
014- Atténuation des produits	58 785.00
65- Autres charges de gestion courante	193 383.78
66- Charges financières	10 260.61
67- Charges exceptionnelles	2 088.56
68-Dotations provisions	0
042- Opération d'ordre	
TOTAL	1 226 019.66

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La fiscalité :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2021.

Foncier bâti (taux de référence) : 45.36 %

Foncier non bâti : 109%

CFE : 25.61 %

Les dotations

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 631 845 €

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **1 668 912.91€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2022
013 -Atténuation de charges	11 032.94
70 -Produits des services, du domaine et vente	73 578.39
73- Impôts et Taxes	810 256.03
74- Dotations et participations	664 564.61
75- Autres produits de gestion courante	85 893.51
76-Produits financiers	0
77- Produits exceptionnels	522.49
78- Reprises provisions	3 187.94
042 –Opération d'ordre entre section	19 877.00
Total	1 668 912.91
<i>002- Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>263 827.50</i>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de **1 338 684.28€**

Opération	CA 2022
Opération 10 : Grosses réparation	10 423.21
Opération 1003- Acquisition terrain	1 402.80
Opération 10005 : Voirie	37 796.21
Opération 10009 : Acquisition matériel	50 849.65
Opération 17004 : Gros Travaux	64 986.40
Opération 18005 : Travaux Eglise	7 730.00
Opération 18006 : Aménagement Batiment Lacour	503 611.79
Opération 19001 : Inventaire archéologique	0
Opération 20001 : Requalification Rue Lengouzy	444 892.39
Opération 20002 : Réfection rampe de la Brèche	7 020.00
Opération 21002 : Restauration tableau Eglise Saint-Clément	2186.40
Opération 21003 : Salle festive et culturelle	1 200.00
16 : Emprunt et dettes assimilées	141 136.48
040 Opération d'ordre (travaux régie)	19 877.00
041 : Opération patrimoniale	45 571.95
TOTAL DEPENSES	1 338 684.28
<i>Déficit investissement reporté</i>	<i>564 009.76</i>

Les projets d'équipement et de travaux représentent **1 132 098.85€** du total et portent essentiellement sur les domaines suivants :

- Réparation tractopelle
- Réalisation chemins piétonniers Rte de Vielmur / Rte de Graulhet
- Licence logiciel Mairie
- Achat matériel service technique – Illumination de Noel – Jardinières
- Démolition sacristie Eglise Saint-Pierre
- Travaux aménagement liaison piétonne et commerce de boucherie
- Travaux Réfection de la Rue de Lengouzy
- Démolition préfabriqués
- Curetage rempart – Rampe de la Brèche
- Restauration d'une toile « Crucifixion avec la vierge et saint-clément »- Eglise Saint-Clément

Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de **2 040 376.67€** et se répartit de la manière suivante :

Chapitre	CA 2022
10 : FCTVA –	11 977.01
10226 :Taxe d'aménagement	23 311.04
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	1 106 023.76
13 : Subvention d'investissement Sentier piétonnier (Département) Réhabilitation Anciens bâtiments en commerce et aménagement liaison piétonne Requalification rue de lengouzy	383 492.91
16 : Emprunts et dettes assimilées	470 000.00
165 : Dépôts et cautionnement reçu	
20 : Immobilisations incorporelles	
040 : Opération ordre entre section	
041 : Opération patrimoniale	45 571.95
TOTAL	2 040 376.67

***Excédents de fonctionnement capitalisés :**

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il est décidé lors du vote du budget d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement par une inscription en recette pour 2022 de 1 106 023.76€ au compte 1068.

ETAT DE LA DETTE

En 2022, la Commune a eu recours à deux emprunts.

L'endettement de la Commune se compose de 7 emprunts à taux fixe.

Le remboursement du capital des emprunts représente 141 136.48€.